





SEPTEMBRE 2018

L'étrange cas de Lavinia Woodward

Un procès récent en Angleterre révèle la frivolité du progressisme en matière de crime et de châtiment

Theodore Dalrymple

Theodore Dalrymple est chercheur associé au Manhattan Institute et éditeur au City Journal. Il est médecin psychiatre à la retraite et a travaillé à la prison de Birmingham.

Résumé

Lavinia Woodward, une jeune étudiante en médecine à Christ Church, Oxford, a été condamnée en septembre de l'année dernière à dix mois de prison avec sursis pour avoir blessé son petit ami durant une dispute. Alors qu'elle était en état d'ébriété, elle l'avait agressé et poignardé avec un couteau à pain. L'enquête a également révélé qu'elle n'en était pas à sa première agression et qu'elle consommait régulièrement de la drogue.

La sentence a été confirmée en appel en juin 2018.

Theodore Dalrymple examine le cas de Lavinia Woodward et montre en quoi la mansuétude dont elle a bénéficié illustre bien les impasses d'une certaine pénologie progressiste qui domine aujourd'hui le système judiciaire britannique.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes. Edité par l'Institut Pour la Justice Association loi 1901

Contacts:
01 45 81 28 15
publications@institutpourlajustice.org



Cet article a été originellement publié dans le *City Journal*, summer 2018, sous le titre «The curious case of Lavinia Woodward». Traduit de l'anglais par Laurent Lemasson

Tout comprendre, c'est tout pardonner : telle est le plus souvent la philosophie sousjacente à la pénologie progressiste, ou à la mansuétude envers les criminels. Qui plus est, nous pourrions tous être à leur place.

Mais que signifie tout comprendre ? Bien que beaucoup de gens se plaignent de ne pas être compris, qui donc serait satisfait si quelqu'un lui disait : « Je te comprends entièrement » ? Ne trouverait-il pas au contraire que cette affirmation est présomptueuse, ou, si elle est vraie, qu'elle est profondément perturbante ? Car lequel d'entre nous ne désire pas préserver un jardin secret dans lequel lui seul peut pénétrer ? Qui désire être totalement transparent ?

Fort heureusement, ceux qui prétendent tout comprendre se trompent : le cœur de notre mystère demeure, et demeurera vraisemblablement toujours. Mais les prétentions infondées à la connaissance peuvent néanmoins faire du mal et dans aucun autre domaine cela n'a été plus vrai qu'en matière de pénologie. Une affaire récente en Angleterre a montré que l'opinion publique était à contre-courant de l'opinion progressiste concernant le châtiment approprié pour les criminels, révélant ainsi la superficialité de cette dernière.

Lavinia Woodward, une jeune étudiante en médecine à Christ Church, Oxford, a été reconnue coupable d'avoir blessé son petit ami, un doctorant de Cambridge, durant une dispute. Alors qu'elle était en état d'ébriété elle l'avait poignardé avec un couteau à pain. Lorsque celui-ci, terrifié, avait appelé les services de secours, il avait affirmé qu'elle était sous l'emprise de la cocaïne – ce qui, comme le révèlera l'enquête, était souvent le cas.

Woodward est la fille de riches parents et était une brillante étudiante – la première de sa classe. Elle avait déjà co-écrit des articles dans de prestigieuses revues scientifiques. Son ambition était de devenir chirurgien cardiovasculaire et elle avait certainement la capacité intellectuelle d'y parvenir, même si, bien sûr, beaucoup d'autres qualités que l'intelligence sont requises pour faire un bon chirurgien. Entre autres choses, cela demande de la dextérité manuelle, un jugement sûr, du dévouement et (de préférence) de la compassion. Il restait à déterminer si Woodward avait développé, ou serait capable de développer, de telles qualités, mais les pronostics n'étaient pas bons.

Durant son séjour à Oxford, Woodward avait acquis une sombre réputation. Elle s'était mise à boire à l'excès et à consommer beaucoup de cocaïne. On prétend qu'elle fréquentait des revendeurs de drogue venant de milieux sociaux bien différents de ceux des étudiants de Christ Church. Son comportement était erratique et fréquemment menaçant. Les gens avaient peur de son tempérament colérique. Un ancien petit ami avait porté plainte contre elle pour agression ; la police avait classé la plainte mais dûment noté son comportement – assurément inhabituel pour une étudiante en médecine de Christ Church – dans ses dossiers.

Woodward a plaidé coupable concernant l'agression de son petit ami (les faits n'étaient pas contestés). Mais le juge a commencé par reporter le verdict, notant que, bien que le crime commis par Woodward aurait dû normalement l'envoyer immédiatement en prison, il considérait comme inapproprié de briser une carrière si prometteuse. Quatre mois plus tard il prononçait une peine de prison avec sursis. Son raisonnement était instructif – ou peut-être éclairant. Ses commentaires ont déclenché une vive controverse. En plus de sa remarque initiale – selon laquelle, Woodward étant une personne talentueuse, l'envoyer en prison serait un châtiment trop sévère – le juge avança les raisons suivantes

Une affaire récente en Angleterre a montré que l'opinion publique était à contre-courant de l'opinion progressiste concernant le châtiment approprié pour les criminels, révélant ainsi la superficialité de cette dernière.



pour justifier sa décision, en commençant par affirmer qu'il existait dans son cas, « beaucoup, beaucoup de circonstances atténuantes ».

Tout d'abord, elle n'avait jamais été condamnée. Ensuite, elle lui semblait éprouver un remords sincère. Troisièmement, bien que manifestement très intelligente, le juge expliquait à Woodward « vous faites preuve d'une immaturité qui n'est pas de votre âge ». Par ailleurs, « les rapports des experts montrent clairement que vous souffrez d'une personnalité émotionnellement instable, de sévères troubles alimentaires et d'une dépendance à l'alcool et à la drogue. » Enfin, et, aux yeux du juge, cette considération était particulièrement significative « vous avez démontré dans les neuf derniers mois que vous étiez déterminée à vous débarrasser de votre addiction et vous avez suivi un traitement et une thérapie. Vous m'avez démontré une détermination forte et inébranlable à le faire en dépit de l'énorme pression à laquelle vous étiez soumise ».

Ce raisonnement ne fait pas honneur au juge, pour dire le moins. Examinons les arguments un par un.

La grande intelligence de Woodward et ses capacités universitaires pourraient tout aussi bien être considérées comme une circonstance aggravante plutôt que comme une raison de se montrer clément. Un juge pourrait-il dire : « Je vous envoie en prison parce que vous n'avez pas de capacités universitaires » ? Devrait-il y avoir une loi pour les gens intelligents et une loi pour les gens stupides ? Les personnes brillantes sont-elles dispensées d'obéir à la loi ?

On pourrait opposer à cela l'intérêt de la société à ne pas mettre en péril les carrières de ses membres les plus brillants. Mais à supposer que cela soit une considération pertinente pour un juge, il est douteux qu'une personne condamnée pour un tel crime se voie accorder la possibilité de devenir chirurgien cardiaque. Même si cela était le cas, il est peu probable qu'elle se révèlerait indispensable au domaine de la chirurgie cardiaque et, qui plus est, même condamnée, il lui serait toujours possible d'avoir une carrière dans d'autres domaines, comme par exemple la recherche en physiologie. Les gens aussi intelligents que Woodward sont adaptables (ce pourquoi les gens intelligents qui sont envoyés en prison ont tendance à bien s'y débrouiller). Alors qu'une intelligence suffisamment faible pour empêcher une correcte compréhension de ce que demande la loi est en effet une circonstance atténuante, une grande intelligence ne peut pas être un motif de clémence.

La première des circonstances atténuantes que le juge a cité ensuite – le fait que Woodward n'ait jamais été condamnée – était, à strictement parler, exacte. Mais ses remarques indiquaient clairement qu'il était de parti pris pour elle. Par exemple, en lui expliquant précédemment qu'il allait lui éviter d'aller en prison, le juge avait dit « il me semble que cette affaire était un cas isolé, totalement isolé. » Mais – comme il ne pouvait pas l'ignorer – cette affirmation était fausse. Elle avait eu beaucoup de chance d'échapper jusqu'alors à des poursuites judiciaires et tout son comportement, bien qu'il ne puisse pas être avancé comme preuve (comme cela aurait été le cas dans un système inquisitorial), aurait dû dissuader le juge d'insister sur le fait qu'elle était jusqu'alors innocente aux yeux de la loi. En prononçant son verdict il était obligé de tenir compte de son absence de condamnation antérieure, mais il aurait pu à juste titre se dispenser d'insister publiquement sur ce point.

La seconde des prétendues circonstances atténuantes – à savoir que Woodward éprouvait un remords sincère – ne pouvait pas être connue et était, de toute façon, dépourvue de pertinence. Comment le juge pouvait-il savoir que le remords de Woodward était sincère ? Lorsque les manifestations de remords sont susceptibles de conférer un avantage à ceux qui les expriment, leur sincérité doit être considérée comme douteuse par nature. Elles peuvent être authentiques, mais elles peuvent tout aussi bien ne pas l'être, car il n'est pas difficile de manifester du remords, particulièrement pour quelqu'un d'aussi talentueux que Lavinia Woodward. Le juge n'avait-il jamais rencontré de bons

Lorsque les manifestations de remords sont susceptibles de conférer un avantage à ceux qui les expriment, leur sincérité doit être considérée comme douteuse par nature.



comédiens ? Seul le remords qui n'apporte aucun avantage à celui qui le ressent peut être présumé sincère.

La raison apparente pour laquelle le juge a estimé que Woodward éprouvait sincèrement du remords était également étrange. L'une des conditions de sa libération sous caution était de ne pas rentrer en contact avec l'homme qu'elle avait blessé. Elle a violé cette condition en lui envoyant un message pour s'excuser de ce qu'elle avait fait – ou, comme l'a écrit le juge, « de ce qui est arrivé » (Cela s'est produit, en effet, mais ce n'est pas simplement « arrivé »). Le juge a, semble-t-il, interprété l'action de Woodward comme un signe de profond remords. Mais était-ce le cas ? C'était sans aucun doute une stratégie risquée – ne pas respecter les conditions de sa libération sous caution aurait pu la conduire directement en prison. Mais elle était suffisamment intelligente pour savoir que, de nos jours, en Angleterre, cela arrive rarement – et que le juge, ayant déjà fermement pris position contre le fait de l'emprisonner pour un crime grave, ne risquait guère de l'envoyer en prison pour une infraction mineure. Elle était parfaitement capable de calculer que le bénéfice à attendre d'une manifestation de remords était supérieur au risque posé par le fait d'enfreindre les conditions de sa liberté. Je ne dis pas que c'est ce qu'elle a fait, seulement que cela aurait pu être le cas.

Bien qu'il soit possible qu'elle ait éprouvé tellement de remords qu'elle était prête à enfreindre la loi pour l'exprimer, il est aussi possible qu'elle ait éprouvé un tel mépris pour la loi qu'elle ne se soit pas sentie obligée de la respecter. Dans l'un et l'autre cas, il est remarquable qu'un juge considère comme une raison de se montrer clément un acte qui implique de violer la loi. En pratique, cela revenait à dire que vous pouvez violer la loi si vos motifs sont suffisamment bons ; que les conditions d'une libération sous caution sont valables seulement jusqu'à ce que quelque chose d'autre intervienne ; et qu'il revient à la personne remise en liberté de juger quand cela justifie d'enfreindre ces conditions.

Le remords, qu'il soit ou non authentique, n'est pas un élément pertinent pour prononcer une condamnation. La justice pénale n'est pas une psychothérapie et les prisons ne sont pas des hôpitaux de l'âme, même si c'est une bonne chose si elles améliorent les gens. Les gens doivent être punis non pas pour ce qu'ils pourraient faire à l'avenir, ce qui est matière à spéculation, mais pour ce qu'ils ont fait dans le passé, au-delà de tout doute raisonnable. Interpréter le remords comme un indicateur du comportement futur est par conséquent foncièrement contraire à l'Etat de droit, et cela risque d'engendrer une culture dans laquelle les gens pensent que le crime est permis, pourvu que l'on ressente (ou que l'on exprime) suffisamment de remords après.

Un moment d'auto-analyse devrait démontrer que le remords n'est pas un guide infaillible de la conduite future. J'ai trop mangé au dîner hier soir et j'en ai éprouvé un vrai remords ensuite; mais je ne jurerais pas que je ne vais pas trop manger au dîner de ce soir. Après tout, c'est l'anniversaire d'un ami; mais même sans cet anniversaire on peut toujours trouver une excuse. En fait l'esprit est rarement aussi flexible que lorsqu'il s'agit de se trouver des excuses.

La troisième des circonstances atténuantes trouvées par le juge était que l'accusé était immature pour son âge. Ce qui est grotesque. Elle avait 24 ans et dans la loi anglaise l'âge de la responsabilité pénale est de dix ans. Même si cette limite est beaucoup trop basse, assurément 24 ans serait beaucoup trop élevé. Qui plus est la maturité, au sens où l'entend le juge, n'est pas une donnée naturelle brute, comme l'âge osseux ; elle est affectée par les décisions que nous prenons.

La quatrième circonstance atténuante – à savoir qu'elle souffrait d'une personnalité émotionnellement instable, de troubles alimentaires et d'une dépendance à l'alcool et à la drogue – est pareillement défectueuse. Le diagnostic de trouble de la personnalité est une façon de décrire autrement la manière dont certaines personnes tendent à se comporter plutôt qu'une explication de ce comportement. Par conséquent, lorsque ce diagnostic est avancé comme une excuse ou une circonstance atténuante lors d'un

Le diagnostic de trouble de la personnalité est une façon de décrire autrement la manière dont certaines personnes tendent à se comporter plutôt qu'une explication de ce comportement.



procès, le raisonnement tautologique suivant est employé: nous savons que l'accusé souffre d'un trouble de la personnalité à cause du genre de choses qu'il fait, et il fait ce genre de choses parce qu'il souffre d'un trouble de la personnalité. Ce type de preuve est régulièrement avancé devant les tribunaux, comme si cela avait une véritable valeur scientifique; et c'est ainsi qu'une propension à mal se conduire devient une circonstance atténuante.

Que penser alors du caractère isolé de l'acte, selon les mots du juge ? Cela aussi est une circonstance atténuante, même lorsque ça ne rentre pas directement en contradiction avec les preuves d'un trouble de la personnalité, ce qui signifie que tout est une circonstance atténuante. Qui plus est, en additionnant les taux de prévalence des troubles de la personnalité listés dans le DSM (Diagnostic and Statistical Manual) de l'Association Américaine de Psychiatrie, nous découvrons que 35% de la population souffre (ou fait souffrir les autres) d'un de ces troubles. Par conséquent, la psychiatrie offre à 10 millions de personnes une carte « Vous êtes libéré de prison ».

En d'autres termes, son addiction a toujours été sous son contrôle; elle a simplement choisi de ne pas la contrôler, principalement parce qu'elle manquait d'un motif suffisant pour le faire. Il est difficile de comprendre comment un trouble alimentaire peut être lié de manière causale au fait de poignarder son petit ami : le juge aurait tout aussi bien pu dire que Woodward souffrait d'un ongle incarné. En ce qui concerne l'addiction à la cocaïne, le langage même employé par le juge laisse penser qu'il savait parfaitement qu'une telle addiction est davantage quelque chose qu'une personne fait que quelque chose qui lui arrive. « Vous m'avez démontré », dit-il, « une détermination forte et inébranlable à vous débarrasser de votre addiction. » Personne ne dirait : « Vous m'avez démontré une détermination forte et inébranlable à vous débarrasser de votre colite ulcéreuse, ou de votre hyperthyroïdie, etc. » En d'autres termes, son addiction a toujours été sous son contrôle; elle a simplement choisi de ne pas la contrôler, principalement parce qu'elle manquait a'un motif suffisant pour le faire. Et lorsque le juge dit qu'elle a montré une détermination forte et inébranlable en dépit de l'énorme pression à laquelle elle était soumise, cela me rappelle un ami qui avait menacé d'un procès un avocat s'il ne lui payait pas l'argent qu'il lui devait depuis cinq ans et qu'il lui avait réclamé à de nombreuses reprises. « Nous sommes désolés que vous ayez jugé nécessaire d'envisager une action en justice », répondit l'avocat, « néanmoins [c'est moi qui souligne] voici un chèque ».

Finalement, le juge l'a condamné à 10 mois d'emprisonnement, avec un sursis de 18 mois. Le principe de cette condamnation ne semble pas avoir été mauvais même si, à mon avis, il aurait été préférable (et aussi en réalité plus miséricordieux pour l'accusée) de l'avoir condamné à une peine bien plus longue – mettons, cinq ans – avec un sursis beaucoup plus long. Cela lui aurait donné une incitation encore bien plus forte à bien se comporter. Un sursis plus long lui aurait donné le temps de mûrir, si vraiment elle en avait besoin.

Les remarques maladroites du juge lui ont attiré un grand nombre de critiques, dans la presse et ailleurs, mais principalement pour des raisons différentes de celles que j'ai avancées. Il a été accusé d'avoir clairement fait preuve de préjugés de classe, et ses remarques initiales accréditent effectivement cette interprétation. Beaucoup dans les médias ont affirmé que, si Woodward avait été une femme laide habitant dans un HLM, elle aurait été envoyée en prison. Parce qu'elle était jolie, intelligente et riche, elle a échappé à cette épreuve.

Cette conclusion serait correcte si tous les criminels violents à part Woodward étaient sommairement expédiés en prison, mais en Grande-Bretagne cela n'est pas le cas. Seuls 35% de ceux condamnés pour crime violent vont en prison; 36% reçoivent une peine alternative à la prison; 20% s'en tirent avec un avertissement. (L'Espagne a un taux d'emprisonnement pour les crimes violents qui est cinq fois supérieur à celui de la Grande-Bretagne et, ce qui n'est sans doute pas une coïncidence, un taux de crimes violents bien plus faible – environ 1/5ème du taux anglais.)

Les exemples de laxisme sont légion. Mark Hobson a poignardé cinq fois un ancien col-



lègue dans la rue principale de la petite ville dans laquelle ils habitaient, au vu de tous les passants, et en dépit des blessures potentiellement mortelles infligées à sa victime il a été condamné à 100 heures de travail d'intérêt général. Daniel Phillips a agressé un homme à la sortie d'un night-club, le laissant inconscient avec une fracture du crâne. Phillips a reçu une condamnation semblable à celle de Woodward, sa principale excuse étant la mort récente de sa mère. Après sa condamnation, son chagrin s'est traduit par une fête débridée avec ses amis. Joshua McCarthy s'est saoulé à bord d'un avion, a attaqué un membre de l'équipage, a craché sur le passager devant lui, en a mordu un autre et menacé de mort ceux qui essayaient de le maîtriser. Sa condamnation – à neuf mois – a elle aussi été accompagnée d'un sursis. Autrement dit, la manière dont le juge a traité Lavinia Woodward n'était pas inhabituelle, même si ses justifications ont été un peu différentes de celles avancées dans les autres cas.

La plupart des commentateurs ne semblaient pas conscients de cet état de fait et pensaient au contraire que la mansuétude dont elle avait bénéficié était exceptionnelle. Par exemple, John Azah, le directeur général du Kingston Race and Inequality Council, un organisme dont le but est (entre autres choses) de « travailler à l'élimination des discriminations raciales et des autres inégalités liées à celles-ci, promouvoir l'égalité des chances entre les individus de groupes raciaux différents, s'attaquer au problème des droits de l'homme, et travailler en partenariat pour une société juste et équitable » a déclaré que si Woodward « n'avait pas été étudiante à Oxford, si elle était issue d'un milieu défavorisé, je ne crois pas qu'elle aurait reçu la même peine et qu'elle serait ressortie libre. » Si seulement il savait.

A l'exception notable de Simon Jenkins, dans *The Guardian*, personne ne semblait penser que la mansuétude était justifiée dans le cas de Woodward. Et c'est cette mansuétude qui suscitait l'indignation des gens, et non pas la supposée sévérité à l'égard des autres. Dans les torrents de jalousie et de haine qui se sont déversés, la pénologie progressiste a fondu comme neige au soleil. Les parents de Woodward possédaient une belle villa en Toscane, où elle passait le plus clair de son temps ; elle possédait des sacs Chanel à 1300 dollars pièce ; alors même qu'elle était en liberté conditionnelle elle allait s'acheter des vêtements de marque. Un étudiant de Magdalen College a tweeté : « Je ne suis pas précisément un partisan de la prison mais... une peine devrait être une peine, quelle que soit votre intelligence/votre richesse/votre niveau d'éducation. »

Il est difficile de ne pas voir dans cette remarque, en dépit de sa génuflexion en direction de la pénologie progressiste (certainement indispensable pour ne pas déroger à sa caste), un désir que Lavinia Woodward eut été envoyé en prison. Apparemment beaucoup d'étudiants – du moins s'il faut en croire un reportage publié par le Daily Mail – avaient peur d'elle, et peut-être se seraient-ils sentis mieux protégés d'elle si elle avait été en emprisonnée.

Pourquoi d'autres gens, situés plus bas sur l'échelle sociale, ne devraient-ils pas également se sentir protégés lorsque ceux qui sont violents envers eux sont punis par de la prison ? Pourtant c'est le délinquant relativement pauvre, et non pas le délinquant riche, qui est le principal bénéficiaire, ou du moins le principal destinataire, de la mansuétude du système pénal britannique : précisément l'inverse de ce que la plupart des commentateurs du cas de Lavinia Woodward voudraient nous faire croire.

Pourquoi d'autres gens, situés plus bas sur l'échelle sociale, ne devraient-ils pas également se sentir protégés lorsque ceux qui sont violents envers eux sont punis par de la prison ?